

DOPEZ VOS ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

LES AIDES FINANCIÈRES
À L'EXPORTATION
POUR LES PME BRUXELLOISES

Primes

Foires

Voyages de
Prospection

Supports
promotionnels

Consultance pour
dépôt de marque

Invitation
de prospects

Appel d'offres

Location de bureau

Recrutement



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

2025
be
be.brussels

UN NOUVEAU DYNAMISME
POUR L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE

Vous souhaitez développer vos activités à l'international?

En tant que PME bruxelloise, vous pouvez bénéficier de primes pour vous y aider. Des subsides pour huit types de projets sont à votre disposition :

- | | | |
|----------|---|---------|
| 1 | Subvention pour réaliser un support informatique (à l'exception d'un site internet) | Page 4 |
| 2 | Subvention pour un voyage de prospection à l'étranger | Page 5 |
| 3 | Subvention pour participer à une foire à l'étranger | Page 6 |
| 4 | Subvention pour inviter des prospects issus de marchés hors de l'Union européenne | Page 7 |
| 5 | Subvention pour participer à un appel d'offres pour un marché hors de l'Union européenne | Page 8 |
| 6 | Subvention pour louer temporairement un bureau de prospection hors de l'Union européenne (si nouveau marché) | Page 9 |
| 7 | Subvention pour se faire conseiller concernant le dépôt de marque, l'enregistrement et la certification à l'étranger | Page 10 |
| 8 | Subvention pour recruter dans le cadre d'un projet lié à l'exportation | Page 11 |

Qui peut recevoir un subside de Bruxelles Économie et Emploi?

Les aides décrites dans ce guide sont destinées :

- aux indépendants et PME
- qui ont une unité d'établissement sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes) et y exercent une activité économique,
- actifs dans certains secteurs d'activités et
- qui n'ont pas obtenu plus de 200 000 € d'aides « de minimis » sur trois exercices fiscaux.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Vous avez un numéro d'entreprise (indépendant ou société).
- Votre entreprise n'est pas une ASBL ni une entreprise publique.
- Votre entreprise est active dans un secteur d'activité qui est soutenu.
- Votre entreprise ne rentre pas dans la catégorie « grande entreprise ».
- Votre entreprise respecte les lois sociales et fiscales.

Pour savoir si votre secteur d'activités fait partie des secteurs soutenus et pour déterminer la taille de votre entreprise, rendez-vous sur : www.primesexport.brussels.

Nouvelle réglementation au 01/01/2018

Ce guide présente la réglementation en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

Si vous avez une question concernant une demande de prime introduite en 2017, veuillez nous contacter à incitantexport@sprb.brussels ou par téléphone au +32(0)2 800 36 02 ou au +32(0)2 800 34 86.

CONTACT

Bruxelles Economie et Emploi

Direction des Aides aux Entreprises

Bd du Jardin botanique, 20
1035 Bruxelles

→ primespme@sprb.brussels

→ +32 (0)2 800 36 02 ou +32 (0)2 800 34 86

→ www.economie-emploi.brussels

POUR DEMANDER UNE AIDE :

Rendez-vous sur
www.primesexport.brussels

Vous y trouverez les formulaires de demande d'aide.

1 Réalisation d'un support informatique

Remboursement de maximum 75 % des frais de réalisation d'un outil promotionnel (brochure, catalogue, film, logo, dépliant, traduction dans une autre langue que le français ou le néerlandais), en vue d'exporter.

INTERVENTION

Dépenses subsidiées

Le subside peut être obtenu pour :

- La réalisation d'un support qui présente, de manière individuelle, les activités, références, produits ou services de votre entreprise, dans une langue autre que le français ou le néerlandais.
 - ↳ Formats admis : brochure, dépliant, catalogue, film, logo
 - ↳ Formats exclus : site web, plateforme d'e-commerce et tout autre support digital (pour ces supports, pensez à demander une aide à la consultation pour le numérique); échantillon;

ou/et

- Une traduction vers une autre langue que le français ou le néerlandais

Montants

- Entreprises immatriculées à la Banque Carrefour des entreprises depuis au moins 4 ans : 50 % des frais admissibles HTVA.
- Entreprises de moins de 4 ans : 75 % des frais admissibles HTVA.
- Maximum 5000 € d'aide par année civile

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- La réalisation n'a pas commencé.
- Elle sera effectuée par un prestataire professionnel indépendant du bénéficiaire.
- Le montant du projet est suffisamment substantiel (min. d'intervention : 500 €).
- Les dépenses réalisées en interne de l'entreprise, les dépenses récurrentes et les dépenses somptuaires ne sont pas prises en compte pour calculer le montant de la prime.

DÉLAIS ET MODALITÉS

1. Introduisez votre dossier de demande avant le début de la conception du support.
2. Faites réaliser le support et conservez les factures et justificatifs.
3. Envoyez tous les documents pour obtenir le paiement de la prime.

Supports promotionnels

Voyages de Prospection

2 Voyage de prospection

Remboursement de maximum 75 % des frais d'un voyage de prospection commerciale.

INTERVENTION

Dépenses subsidiées

- Les frais relatifs aux voyages d'affaires (reconnaissance de marchés, sélection d'importateurs ou d'intermédiaires, contacts avec des agents ou acheteurs étrangers). Les frais pour participer à des événements (missions, congrès, journées de contact, séminaires, visites de foires et salons).
 - ↳ Maximum 9 nuitées et 10 jours consécutifs
 - ↳ Forfaits pour les frais d'hébergement et de voyage par avion.
- Les dépenses relatives à l'assistance d'un tiers pour prospecter des marchés étrangers. Ce tiers doit avoir au moins deux ans d'expérience, faire preuve d'une compétence notoire (références) et être indépendant de l'entreprise.
- Les frais administratifs liés à l'enregistrement, l'homologation ou la certification de produits ou services sur les marchés étrangers, à des fins de commercialisation. Les frais d'homologation et de certification en tant que tels sont exclus.

Montants

- 50 % des dépenses admissibles HTVA.
- Si le bénéficiaire a participé à un programme de formation à l'internationalisation ou à une action dans le pays concerné par la mission de prospection, organisés par l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (Hub.brussels) dans les 18 mois avant la mission : 75 % des dépenses admissibles HTVA.
- Maximum 12500 € et 5 voyages par année civile.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Si votre entreprise est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises depuis plus de 4 ans le jour du voyage : vous devez remplir les deux conditions suivantes :

1. le marché prospecté est situé hors de l'Union européenne et
2. les ventes de l'entreprise durant l'année qui précède la demande de prime sont inférieures à 10 % du chiffre d'affaires total moyen de l'entreprise sur les deux années précédant la demande (sur base des comptes publiés à la Banque Nationale de Belgique).

Si votre entreprise est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises depuis moins de 4 ans le jour du voyage : vous pouvez alors bénéficier de cette aide, quel que soit le marché ciblé.

Autres conditions

- Le voyage n'a pas encore eu lieu (minimum 1 jour avant la date du titre de transport).
- Le montant du projet est suffisamment substantiel (min. d'intervention : 500 €).
- Les dépenses réalisées en interne de l'entreprise, les dépenses récurrentes et les dépenses somptuaires sont exclues.

DÉLAIS ET MODALITÉS

1. Introduisez votre dossier de demande au plus tard la veille du départ.
2. Conservez les factures et justificatifs lors de la mission.
3. Envoyez tous les documents pour obtenir le paiement de la prime.

À NOTER

Si vous obtenez ce subside, vous pourrez ensuite demander une prime pour inviter des prospects actifs sur les marchés concernés par votre prospection.

3 Exposer durant une foire à l'étranger

Remboursement de maximum 75 % des frais si vous louez un emplacement pour exposer durant une foire à l'étranger (foire, salon, marché, bourse, exposition, congrès professionnel, ...).

INTERVENTION

Dépenses subsidiées

- Les frais de location d'un emplacement sur une foire à l'étranger (sauf s'il s'agit d'un emplacement commun subsidié par une autorité publique).
- Les frais de mise en place et de gestion de l'emplacement, excepté les frais de personnel.
- Les frais de voyage ainsi que les frais d'hébergement. Seules sont admissibles les nuitées entre la veille du début de la foire et le lendemain de la fin de la foire.
- Forfaits pour les frais d'hébergement et de voyage par avion.

Montants

- Entreprises immatriculées à la Banque Carrefour des Entreprises depuis au moins 4 ans : 50 % des frais admissibles HTVA.
- Entreprises de moins de 4 ans : 75 % des frais admissibles HTVA.
- Maximum 12500 € et 4 foires subventionnées par année civile
- Maximum 4 participations subventionnées à une même foire (avant ou après 2018)

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- Vous louez un emplacement seul ou, si aucune autre forme d'aide n'est prévue pour cette foire, vous participez à un emplacement collectif.
- Vous participez à la foire en votre nom propre ou celui d'une de vos marques (nom de l'entreprise bruxelloise sur la foire). Vos propres délégués vous représentent.
- L'événement a un caractère international.
- La foire n'a pas commencé (minimum 1 jour avant l'ouverture de la foire).
- Le montant du projet est suffisamment substantiel (minimum d'intervention fixé à 500 €).
- Les dépenses réalisées en interne de l'entreprise, les dépenses récurrentes et les dépenses somptuaires sont exclues.

DÉLAIS ET MODALITÉS

1. Introduisez votre dossier de demande au plus tard la veille du départ.
2. Conservez les factures et justificatifs.
3. Envoyez tous les documents pour obtenir le paiement de la prime.

4 Invitation de prospects

Remboursement de maximum 50 % des frais liés à l'invitation en Région de Bruxelles-Capitale de prospects issus d'un pays hors de l'Union européenne.

INTERVENTION

Dépenses subsidiées

- Les frais d'hébergement, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, selon forfaits
- Les frais de déplacement (forfaits pour les frais de voyage par avion).
- Maximum 2 prospects durant 2 nuits.

Montants

- 50 % des frais admissibles HTVA.
- Maximum d'intervention de 3000 € par demande
- Maximum deux invitations de prospects subventionnées par année civile

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

1. Votre entreprise a participé à une foire ou un voyage de prospection, subventionné par Bruxelles Économie et Emploi, dans un pays situé hors de l'Union européenne
2. Vous invitez, en Région de Bruxelles-Capitale, des prospects qui exercent leur activité dans ce pays.
 - Les prospects ne sont pas encore à Bruxelles (1 jour avant l'arrivée minimum).
 - Le montant du projet est suffisamment substantiel (minimum d'intervention fixé à 500 €).
 - Les dépenses réalisées en interne de l'entreprise, les dépenses récurrentes et les dépenses somptuaires sont exclues.

DÉLAIS ET MODALITÉS

1. Introduisez votre dossier de demande au plus tard la veille de l'arrivée des prospects.
2. Conservez les factures et justificatifs.
3. Envoyez tous les documents pour obtenir le paiement de la prime.

Invitation de prospects

Foires

À NOTER

Si vous obtenez ce subside, vous pourrez ensuite demander une prime pour inviter des prospects actifs sur le marché où la foire est organisée

5 Participation à un appel d'offres hors UE

Remboursement de maximum 50 % des frais liés à la participation à un appel d'offres (achat du cahier des charges, rémunérations, voyage, hébergement).

INTERVENTION

Dépenses subsidiées

- Les dépenses relatives à l'achat du cahier des charges
- Les dépenses relatives aux voyages effectués dans le but de préparer l'offre. Forfaits pour les frais d'hébergement et de voyage par avion.
- Les frais de rémunération, au prorata des heures prestées pour remettre l'offre.

Montants

- 50 % des dépenses admissibles HTVA.
- Maximum 10 000 € et 3 participations subventionnées par année civile

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- La date de remise de l'offre est à venir.
- Le montant du projet est suffisamment substantiel (minimum d'intervention fixé à 1 000 €).
- Les dépenses récurrentes et les dépenses somptuaires ne sont pas prises en compte pour calculer le montant de la prime.

DÉLAIS ET MODALITÉS

1. Introduisez votre dossier de demande avant de remettre votre offre.
2. Conservez les factures et justificatifs.
3. Envoyez tous les documents pour obtenir le paiement de la prime.
4. Transmettez les résultats d'attribution du marché à Bruxelles Économie et Emploi.



6 Location d'un bureau de prospection

Remboursement de maximum 1 500 € par mois pour couvrir les frais de location et d'occupation d'un bureau hors de l'Union européenne.

INTERVENTION

Dépenses subsidiées

La prime porte sur les frais de location et d'occupation du bureau.

Montants

- Forfait de 1 500 € par mois pour couvrir les dépenses admissibles HTVA.
- Maximum 12 mois consécutifs d'intervention
- Maximum 1 location de bureau subventionnée par année civile
- Maximum un bureau subsidié par zone géographique

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- Le bureau de prospection doit être situé au sein d'un centre d'affaires ou d'un incubateur. Son occupation doit faire l'objet d'un contrat écrit.
- La location du bureau de prospection est prévue dans plus de deux mois.
- La durée du projet est suffisamment substantielle (minimum 3 mois consécutifs d'intervention).
- Les dépenses réalisées en interne de l'entreprise, les dépenses récurrentes et les dépenses somptuaires ne sont pas prises en compte pour calculer le montant de la prime.

Le bureau de prospection ne peut pas

- être une unité de stockage, de production de biens ou de services ou un point de vente;
- avoir une activité commerciale soumise à facturation.

Situation du bureau de prospection

Vous avez droit à un subside uniquement si le bureau de prospection est situé dans un pays

- hors de l'Union européenne.
- où les ventes de l'entreprise durant l'année qui précède la demande de prime sont inférieures à 10 % du chiffre d'affaires total moyen de l'entreprise sur les deux années qui précèdent la demande (sur base des comptes publiés à la Banque Nationale de Belgique).
- dans une zone géographique où l'entreprise ne dispose pas encore de bureau.

DÉLAIS ET MODALITÉS

1. Introduisez votre dossier de demande au moins deux mois avant le début de la location.
2. Conservez les factures et justificatifs.
3. Envoyez tous les documents pour obtenir le paiement de la prime.

7 Conseils pour le dépôt de marque, l'enregistrement ou la certification à l'étranger

Remboursement de maximum 50 % des frais de consultance dans le cadre d'un dépôt de marque, un enregistrement ou une certification à l'étranger.

INTERVENTION

Dépenses subsidiées

Les frais de consultance liés à un dépôt de marque, un enregistrement ou une certification à l'étranger.

Montants

- 50 % des frais du consultant.
- Maximum 10 000 € d'aide et 5 missions de consultance subventionnées par année civile.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- La mission de consultance est prévue dans plus de deux semaines.
- Le montant du projet est suffisamment substantiel (minimum d'intervention fixé à 500 €).
- Les dépenses réalisées en interne de l'entreprise, les dépenses récurrentes et les dépenses somptuaires ne sont pas prises en compte pour calculer le montant de la prime.

DÉLAIS ET MODALITÉS

1. Introduisez votre dossier de demande au moins deux semaines avant la mission de consultance.
2. Conservez les factures et justificatifs.
3. Envoyez tous les documents pour obtenir le paiement de la prime.

8 Recrutement pour un projet d'exportation

Remboursement de 20 000 € pour recruter un nouveau travailleur à temps plein en vue de la mise en œuvre d'un projet spécifique lié à l'exportation de ses biens et/ou services.

INTERVENTION

- Forfait de 20 000 € pour un an d'occupation.
- Maximum 1 recrutement lié à l'exportation subventionné sur 3 années civiles.
- Aide réservée aux indépendants et petites entreprises.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- Le recrutement n'a pas encore eu lieu. Il est prévu dans les 6 mois.
- Votre entreprise doit être inscrite depuis au moins deux ans à la Banque-Carrefour des Entreprises.
- Le chiffre d'affaires a augmenté de 5 % sur les deux derniers exercices fiscaux.
- Avis favorable de l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (Hub. brussels).

DÉLAIS ET MODALITÉS

1. Introduisez votre dossier de demande au moins deux semaines avant le recrutement.
2. Engagez le travailleur dans les 6 mois de l'accusé de réception de votre demande.
3. Envoyez une copie du contrat de travail. Vous recevrez 50 % de la prime.
4. Envoyez les fiches de paie. Vous recevrez le solde de la prime.

Consultance pour
dépôt de marque

Recrutement



**RÉSUMÉ DES
8 INTERVENTIONS
DONT VOUS POUVEZ
BÉNÉFICIER**

	Initiative visée	Intervention	Plafonds d'intervention	Montant min. d'intervention	Délai d'introduction de la demande
1	Réalisation d'un support informatif	Non-starters: 50 % Starters: 75 %	5 000 € par année civile	500 €	Au plus tard 1 jour avant le début de la réalisation
2	Voyage de prospection	50 % Si action ou formation (voir page 5): 75 %	12 500 € par année civile Max. 5 primes par année civile	500 €	Au plus tard 1 jour avant le départ
3	Exposer durant une foire à l'étranger	Non-starters: 50 % Starters: 75 %	12 500 € par année civile Max. 4 primes par année civile et max. 4 participations à la même foire	500 €	Au plus tard 1 jour avant l'ouverture de la foire
4	Invitation de prospects issus d'un marché hors UE	50 %	3 000 € par prime Max 2 primes par an	500 €	Au plus tard 1 jour avant l'arrivée des prospects en Région de Bruxelles-Capitale
5	Participation à un appel d'offres hors UE	50 %	10 000 € par année civile Max. 3 primes par année civile	1 000 €	Au plus tard 1 jour avant la date de remise de l'offre
6	Location d'un bureau de prospection hors UE	1 500 € par mois	18 000 € 1 bureau par zone géographique et 1 bureau subventionné par année civile	/	2 mois avant l'ouverture du bureau
7	Conseils pour le dépôt de marque, l'enregistrement ou la certification à l'étranger	50 %	10 000 € par année civile Max. 5 primes par année civile	500 €	Min. 16 jours avant le début de la mission
8	Recrutement pour un projet d'exportation	20 000 €	Max. 1 fois tous les 3 ans	/	Avant la signature du contrat

Éd. resp. : P. Michiels, Directeur général de Bruxelles Économie et Emploi, Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles.
Édition : Janvier 2018.
Concept & design :
www.concerto.be

→ WWW.PRIMSEXPOR.TBRUSSELS ←